

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 13/020/2009 – ÉFAI

11 mars 2009

AU 70/09

Craintes de torture / Mauvais traitements / Prisonniers d'opinion

IRAN

Esmail Salmanpour (h) ]  
Majid Tavakkoli (h) ] membres de l'Association des étudiants islamiques  
Hossein Torkashvand (h) ] de l'Université Amir Kabir  
Koroush Daneshyar (h) ]

---

Les quatre étudiants nommés ci-dessus sont détenus sans inculpation ni procès depuis leur arrestation, le 5 février 2009. Ils sont probablement incarcérés à la section 209 de la prison d'Evin, à Téhéran, qui est sous le contrôle du ministère du Renseignement. Amnesty International craint qu'ils ne soient torturés ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements et les considère comme des prisonniers d'opinion.

Ces étudiants, tous membres de l'Association des étudiants islamiques de l'Université Amir Kabir, une organisation étudiante, avaient participé à une cérémonie d'hommage à Mehdi Bazargan, Premier ministre nommé juste après la révolution de février 1979. Ce rassemblement pacifique a lieu tous les ans depuis plus d'une dizaine d'années. Les organisateurs et les participants en avaient fait la publicité et informé les autorités compétentes, qui n'avaient émis aucune objection. Cependant, lorsque cet événement a débuté, une vingtaine de participants ont été arrêtés. Seize d'entre eux ont été remis en liberté par la suite, mais ces quatre étudiants sont toujours maintenus en détention et auraient entamé une grève de la faim afin de protester contre leur arrestation arbitraire et leurs conditions de détention.

Majid Tavakkoli, ancien rédacteur en chef du journal étudiant *Khat-e Sefer*, a déjà été détenu de mai 2007 à août 2008.

Amnesty International craint que ces quatre étudiants ne soient soumis à des actes de torture ou d'autres mauvais traitements visant à les forcer à « avouer » avoir participé à l'organisation des manifestations étudiantes du 23 février contre l'inhumation, sur le campus de l'Université Amir Kabir, des dépouilles de soldats tués pendant la guerre Iran-Irak (1980-1988). Ces manifestations se sont déroulées plus de deux semaines après leur arrestation.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au cours des trois derniers mois, Amnesty International a reçu des informations faisant état de vagues d'arrestations arbitraires et de harcèlement, visant principalement des membres de minorités religieuses et ethniques, des étudiants, des syndicalistes et des défenseurs des droits des femmes. Il est possible que ces mesures aient pour but d'étouffer le débat et de réduire les détracteurs des autorités au silence en prévision de l'élection présidentielle de juin 2009.

Plus de 70 étudiants ont été arrêtés le 23 février au cours d'une manifestation pacifique organisée à l'Université Amir Kabir de Téhéran afin de protester contre le projet des autorités d'inhumer sur des campus universitaires les dépouilles de soldats tués pendant la guerre Iran-Irak (1980-88). De nombreux étudiants détenus temporairement pendant cette manifestation auraient été maltraités. D'autres ont été conduits au poste de police 107, place de la Palestine, où des étudiants auraient également été soumis à des mauvais traitements. Des étudiantes auraient été insultées. La plupart des personnes placées en détention ont été remises en liberté quelques heures après leur arrestation ou le lendemain matin.

L'inhumation de soldats inconnus sur des campus universitaires est considérée par beaucoup de gens comme une manœuvre des autorités visant à exercer un contrôle accru sur les étudiants opposés à leur politique. La présence de sépultures de soldats, appelés « *martyrs* » parce qu'ils se sont sacrifiés en combattant les forces irakiennes, pourrait permettre aux membres des forces de sécurité, notamment aux *bassidji* (miliciens volontaires rattachés au corps des gardiens de la révolution), de pénétrer sur les campus sans être obligés de présenter la preuve qu'ils sont étudiants, ainsi que d'empêcher ou d'interrompre les critiques et les manifestations d'étudiants contre la politique du gouvernement.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en persan, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- engagez les autorités à veiller à ce que ces quatre étudiants (veuillez les nommer) ne soient ni torturés, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements, et demandez-leur instamment de les autoriser sans délai à entrer en contact avec leurs proches et un avocat, ainsi qu'à recevoir tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;
- efforcez-vous d'obtenir des informations précises quant au motif de leur arrestation et aux accusations dont ils pourraient, le cas échéant, avoir à répondre ;
- faites observer que si certains de ces étudiants ne sont détenus que pour avoir exercé pacifiquement leur liberté d'expression et de réunion, il s'agit de prisonniers d'opinion qui doivent être libérés immédiatement et sans condition.

**APPELS À :**

Responsable du pouvoir judiciaire :

Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi

Howzeh Riyasat-e Qoveh Qazaiyeh / Office of the Head of the Judiciary

Pasteur St., Vali Asr Ave., south of Serah-e Jomhuri

Tehran 1316814737, République islamique d'Iran

**Courriers électroniques :** [shahroudi@dadgostary-tehran.ir](mailto:shahroudi@dadgostary-tehran.ir) (dans le champ réservé à l'objet, veuillez écrire : « *FAO Ayatollah Shahroudi* »)

**Formule d'appel :** *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

Chef du Comité des droits de l'homme au sein du pouvoir judiciaire :

Mohammad Javad Larijani

Howzeh Riassat-e Ghoveh Ghazaiyeh (Office of the Head of the Judiciary)

Pasteur St, Vali Asr Ave., south of Serah-e Jomhuri, Tehran 1316814737, République islamique d'Iran

**Courriers électroniques :** [info@dadgostary-tehran.ir](mailto:info@dadgostary-tehran.ir) (dans le champ réservé à l'objet, veuillez écrire : « *FAO Mohammad Javad Larijani* »)

**Formule d'appel :** *Dear Mr Larijani, / Monsieur,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 22 AVRIL 2009, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**